

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2016

Présents : Mesdames ALBERT Bénédicte, ANTONIO Caroline, MORANT Estelle, Messieurs COMBES Thierry, HUAU Philippe, RAYMOND Christophe, RODRIGUEZ Michaël, SOUBREVIE Robert, TURLAN Gilles.

Procuration : Madame DOMINGO Sonia à Madame ANTONIO Caroline, Monsieur COMBES Thierry à Monsieur TURLAN Gilles (à partir de 22h00).

Excusés : Mesdames BAUDINIÈRE Agnès, LARTIGUE Dominique, Messieurs MONNAUX Eric, AUGRY Didier et CLAUSTRE Jean-Louis.

Mme ANTONIO est nommé secrétaire de séance.

La séance débute à 21h07

Monsieur le Maire appelle ses collègues à s'exprimer sur le projet de compte-rendu :  
- du Conseil Municipal du 26 Octobre 2016

**Vote : Unanimité**

Monsieur le Maire propose d'inscrire deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

Embauche d'une personne aidante à la cantine

**Vote : Unanimité**

Fixation de la redevance assainissement

**Vote : Unanimité**

**Approbation du projet de statuts de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion des Communautés de Communes de Tarn et Dadou, du Rabastinois et Vère Grésigne Salvagnacois**

Monsieur le Maire donne lecture de la notice explicative détaillée envoyée par le comité de pilotage de la future intercommunalité.

Cette notice a été envoyée à tous les conseillers municipaux le 2 décembre 2016.

Monsieur COMBES Thierry quitte la séance à 22h00 avant le vote.

Considérant le projet de statuts figurant en annexe,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de se prononcer par vote

-1-sur la fusion de nos communautés du Rabastinois, Tarn & Dadou et Vère Grésigne-Pays Salvagnacois avec transformation en communauté d'agglomération au 1<sup>o</sup> janvier 2017

-2-sur le projet de statuts (joint en annexe) de la future communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du Rabastinois, Tarn & Dadou et Vère-Grésigne Pays Salvagnacois.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote :

**Résultats des votes :**

-premier point : Pour 0 Contre : 4 Abstentions : 6

-Deuxième point : Pour 0 Contre : 4 Abstentions : 6

**SERVICES TECHNIQUES : Création de postes en CUI CAE**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Soubrevie qui explique que vu le surcroit de travail des employés techniques et suite à la fin du contrat « emploi d'avenir », il devient nécessaire de recruter deux personnes à temps partiel en CAE CUI pour les remplacer.

**Vote : Unanimité**

**VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame ANTONIO qui explique qu'en tant qu'employeur il incombe à la collectivité de se doter de certains outils légaux obligatoires tel que le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Dans les collectivités territoriales, le Document unique d'évaluation des risques professionnels, une fois réalisé, doit être mis à jour annuellement par l'assistant de prévention. Il répertorie l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les agents dans chaque unité de travail et permet de mettre en place un plan de prévention pluriannuel (en annexe).

Ce document a été travaillé avec l'aide du Centre de Gestion du Tarn et de chacun des agents de notre commune. Les différentes catégories d'emploi ont été réunies dans plusieurs unités de travail et lors des visites du Centre de Gestion, tous les risques liés aux postes occupés ont été listés.

Ces risques sont ensuite priorisés selon des critères de fréquence et de gravité sachant que la collectivité ne peut pas avoir de solution pour tous les risques envisagés car il existe soit un certain nombre de risques extérieurs au travail exercé, soit des risques sur lesquels l'employeur ne pourra rien mettre en place.

Pour être applicable et répondre à cette obligation, le plan de prévention doit être approuvé en Conseil Municipal et envoyé au CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) pour avis.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter le plan de prévention et l'autoriser à l'envoyer au CHSCT.

**Vote : Unanimité**

**NOMINATION D'UN ASSISTANT DE PREVENTION**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame ANTONIO qui explique que pour le suivi annuel du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), la commune doit nommer un assistant prévention.

Madame Gisèle MICELI a effectué les formations nécessaires pour être l'assistante prévention de la commune.

Elle sera chargée du suivi des objectifs proposés dans le plan de prévention ainsi que des modifications nécessaires à mettre en place chaque année.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir voter la nomination en tant qu'assistante de prévention de Madame Gisèle MICELI et l'autoriser à continuer la procédure pour la reconnaissance par le Centre De Gestion de cette nomination.

**Vote : Unanimité**

### Fixation du montant de la redevance d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la redevance a été fixé à 1,25€ / m3 depuis le 1/01/2011.

Pour rappel, en 2015, la consommation d'eau a été de 8 896 m3 soit 11 120 € de recettes. Depuis 2013, une nouvelle redevance appelée « Redevance pour la modernisation des réseaux d'assainissements » s'ajoute à celle votée par le Conseil Municipal. Le tarif fixé par la loi et appliqué était de 0,235€/m3 en 2015, 0,24 € en 2016 et sera de 0,245 en 2017.

Le montant de cette redevance est reversé par la commune à l'Agence de l'eau Adour-Garonne, soit 2182,04 € pour 2015 (versement effectué sur le budget 2016). Sans modification du taux communal, le montant total de la redevance payée par les usagers de ce service était de 1,485€/m3 en 2015, 1,49 € en 2016 et serait donc de 1,495 € en 2017 sans augmentation de la redevance.

Amortissements : 10189  
+ **1166 €** ( 35000 € de réseau aux combagnières / 30 Ans)

Consommation 2015 : 8896 m3 X 1,25 = 11120 €

Augmentation à 1,30 : 8896 m3 x 1,30 = 11564,8 € soit 444 € de plus

6 branchements supplémentaires : 6 X 90 M3 = 540 M3 X 1,30 = 702 €  
701 € + 444 € = **1146 €**

Monsieur le Maire propose donc d'augmenter la redevance assainissement à 1,30 € le M3 afin d'anticiper l'augmentation des dotations aux amortissements et des charges d'exploitation.

**Vote : Unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.